«Mes factures ont été multipliées par cinq» : ces entreprises pieds et poings liés à des contrats d'électricité hors de prix

Par **Emma Confrère**

Publié le 1 février à 08h30,
Mis à jour le 1 février à 10h10

énergie électricité entreprise



Selon le gouvernement, cette «extension au tarif réglementé d'électricité augmente le nombre de communes éligibles de 15.000 à 25.000 et le nombre de TPE éligibles de 2,7 à 3,7 millions». *Alvaro - stock.adobe.com*

DÉCRYPTAGE - Alors que le tarif réglementé d'électricité s'ouvre ce samedi aux TPE, certaines sont encore engagées durant plusieurs mois dans un contrat onéreux. Une fois libérées de leur fardeau, certaines se font accompagner pour réduire leurs dépenses énergétiques.

L'inflation et les effets de la guerre en Ukraine commencent doucement à s'estomper sur l'économie française. Mais il y a un sujet qui plombe encore les finances des entreprises tricolores : l'électricité. Lors de la crise énergétique, les tarifs ont été

largement multipliés et certains acteurs, peu scrupuleux, en ont profité pour gonfler leurs marges. Problème, des professionnels tricolores sont toujours pieds et poings liés avec des contrats signés auprès de ces opérateurs, dont l'engagement dure encore plusieurs mois. Pascal Mousset, président du Groupement des Hôtelleries et restaurations (GHR) de Paris-Île-de-France est par exemple engagé jusqu'en août 2026 dans l'un de ses établissements.

«En ce qui me concerne, mes factures d'électricité ont été multipliées par cinq, de 4000 euros hors taxes par an avant la crise énergétique, à 20.000 euros hors taxes entre 2022 et 2023», déplore ce professionnel de la restauration. Si sa *«trésorerie est mise à mal»*, il a tenté de mettre un terme à son contrat, avant l'échéance d'août 2026. D'autant qu'il n'occupe plus les locaux et a déménagé son restaurant dans un autre arrondissement de la capitale. Malgré ses arguments, l'opérateur lui réclame tout de même des frais de résiliation de 150.000 euros, pour une énergie qu'il ne consommera jamais. Pour son nouvel établissement, il a décidé de se tourner vers un fournisseur espagnol, plus attractif que les concurrents français.

«Des tentatives de négociations vouées à l'échec»

En représentant de la profession, Pascal Mousset déplore des cas similaires chez d'autres restaurateurs : *«La genèse de ce problème vient de l'ignorance que nous avions des mécanismes complexes qui régissent les prix de l'énergie.»* Aujourd'hui, il regrette *«des tentatives de négociations vouées à l'échec»* et pointe un combat à la *«David et Goliath»* contre les opérateurs. *«Beaucoup de restaurants ferment et ne tiennent plus»*, souffle-t-il, las de la situation. Les boulangers sont, eux aussi, frappés de plein fouet avec une profession *«au bout du rouleau»*, selon Michel Cornille, président-fondateur de la Charte Saint-Honoré. *«En plus des prix de l'énergie, ceux des matières premières et de la rémunération du personnel qualifié ont aussi augmenté»*, pointe-t-il avec un chiffre à l'appui de *«3000 cessations de boulangeries l'an dernier, contre l'ouverture de 2000 franchises»*. De son côté, Dominique Anract, président de la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française, relève *«très peu de contrats toxiques»* mais affirme *«qu'il en reste»* dans la profession.

Pour les professionnels dont le contrat se termine prochainement, ils pourront souscrire à une nouvelle offre. À partir de ce 1er février, les TPE auront la possibilité de souscrire au tarif réglementé de vente d'électricité, fixé par la Commission de régulation de l'énergie, régulée par l'État. Cette ouverture s'adresse aux TPE de

moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total du bilan annuel n'excède pas deux millions d'euros. Ce tarif réglementé d'électricité est également à destination des consommateurs particuliers, des immeubles, des collectivités, des associations ou encore des administrations. Selon le gouvernement, cette *«extension au tarif réglementé d'électricité augmente le nombre de communes éligibles de 15.000 à 25.000 et le nombre de TPE éligibles de 2,7 à 3,7 millions»*. Ce 1er février marque également une baisse de 15% des prix d'électricité pour les près de 22 millions de ménages concernés par cette mesure. Les abonnés résidentiels et les professionnels qui avaient déjà souscrit au tarif réglementé ou à un tarif indexé sur celui-ci pourront également profiter de cette baisse.

«Plus de choix pour les professionnels»

Jean-Baptiste Sizes, fondateur de l'entreprise Eigrene, qui accompagne les petites structures pour réduire les factures d'énergie, voit cette nouvelle d'un bon œil : *«C'est un contrat supplémentaire donc ça laisse plus de choix aux professionnels. Concernant le prix, on s'achète la tranquillité.»* Le tarif de la Commission de régulation de l'énergie n'est pas le plus avantageux mais comme son nom l'indique, il est *«réglementé»* et permet d'éviter les désagréments. À noter que si les TRV était protecteurs en 2022, c'est avant tout grâce au bouclier tarifaire instauré par le gouvernement, qui a permis d'éviter une hausse de 99%, selon les calculs de la Commission de régulation de l'énergie en 2023. Aujourd'hui, sans bouclier tarifaire, les TRV ne protègent donc plus de potentielles hausses à venir. *«Il y a sept ans, je n'arrivais pas à faire mieux que le tarif réglementé, aujourd'hui, je trouve généralement des contrats 15 à 30% moins cher»*, assure Florentin Blanchard, consultant en énergie.

Ce professionnel le martèle, *«il faut absolument prendre un tarif fixe»*. Il déplore *«un marché qui n'est pas encore assez réglementé»* et recommande aux professionnels de comparer les offres ou de se faire aider. *«Malheureusement, peu de monde parvient à décrypter les contrats d'énergie»*, ajoute-t-il. Pour Stéphane Sorin, directeur de Collectif énergie, il ne faut pas recourir à *«un tarif fixe»* à tout prix : *«C'est comme si, pour un pâtissier, on fixait le prix des fraises pendant quatre ans et qu'on ne prenait pas en compte les intempéries.»* Il reconnaît toutefois qu'un *«boulanger seul ne peut pas forcément tout maîtriser»*. Avec sa solution, il propose ainsi la création de groupements d'achats avec une partie du volume d'électricité qui n'est pas fixé. *«On atteint quasiment le volume d'un industriel, ce qui permet d'avoir des stratégies d'achat et la possibilité de réduire sa facture de 10 à 30%»*, complète le spécialiste.

«Mon métier n'est pas d'optimiser mes factures d'énergie»

Difficile, donc, pour les professionnels, de trouver le contrat idéal pour leur activité. Marie Stoclet Bardon, fondatrice de la Meringuaie n'a pas hésité à se rapprocher d'Eigrene pour se faire accompagner. *«Mon métier c'est de faire des gâteaux, pas d'optimiser mes factures d'énergie»*, lance la créatrice de pavlovas. Avant la crise énergétique, la gérante de quatre magasins et d'un atelier parisiens réglait des factures annuelles de 8000 euros, contre 24.000 euros l'an dernier. En faisant appel à un professionnel, elle peut espérer abaisser sa facture entre 16.000 et 18.000 euros et optimiser sa consommation. Dans ses établissements, elle utilise principalement l'électricité pour ses vitrines réfrigérées, ses fours, ses réfrigérateurs ou encore sa chambre froide. L'énergie représente ainsi environ 1% de son chiffre d'affaires chaque année.

Dorothée Pardoux, opticienne à Amiens, en avait également assez de *«payer très cher»* son électricité. En 2022, sa facture affichait un tarif de 11,90 centimes d'euros par kWh, contre 22,164 centimes en décembre 2024. En renégociant son contrat grâce à un courtier, elle est parvenue à un tarif de 16,38 centimes d'euros le kWh. Si cela lui permet d'alléger un peu le coût de l'énergie dans sa trésorerie, la gérante estime que *«le budget électricité est toujours énorme pour [son] petit magasin»* ouvert en 2021.

Les fournisseurs, eux, assurent continuer d'accompagner leurs clients. Engie certifie réaliser *«du cas par cas»*, par exemple *«par des facilités de paiement étendu ou des gestes commerciaux spécifiques selon les caractéristiques des contrats de chaque client»*. EDF avance les mêmes arguments avec *«des solutions de lissage de leurs prix»* et la proposition *«de contrats adaptés à chaque situation»*. EDF appelle par ailleurs les professionnels qui souhaiteraient changer de contrat à bien *«vérifier leurs engagements contractuels existants, comme la date ou l'existence d'indemnités de résiliation anticipée»*.

«S'y intéresser six mois avant la fin de son contrat»

À cette détresse des professionnels, s'ajoute aussi la fin des aides financières octroyées par l'État. L'amortisseur électricité à destination des TPE et PME pour couvrir 75% de leur consommation lorsque le prix est supérieur à 250 euros par MWh est par exemple applicable pour l'année 2024, mais pas 2025. Lors de l'investiture du ministre de l'Économie, en décembre dernier, Éric Lombard s'est toutefois engagé à maintenir le taux réduit d'accise sur l'électricité à son niveau minimal pour tous. En

début d'année, les services fiscaux ont ainsi autorisé tous les industriels concernés à faire une demande d'accise à 0,50 euro le MWh sur leurs factures d'électricité, applicable jusqu'au 31 décembre 2025.

S'il faut encore attendre le vote final du projet de loi de finances pour 2025 pour être certain de son application, cette solution permettrait d'éviter les hausses qui surviennent ce 1er février. Le montant de l'accise, ex- TICFE/CSPE, jusque-là bloquée à 20,5 euros le MWh pour l'ensemble des professionnels, passe ainsi à 22,5 euros le MWh pour les compteurs haute puissance ou 26,23 euros le MWh pour les TPE-PME. *«L'énergie est encore un sujet que l'on doit apprendre et comprendre. Les professionnels ne doivent pas le mettre de côté et s'y intéresser six mois avant la fin de son contrat»* pour éviter les mauvaises surprises, conclut Jean-Baptiste Sizes.

La rédaction vous conseille

- → **Gaz, électricité : des clauses «illicites ou abusives» repérées dans les contrats de deux fournisseurs sur trois**
- → **Pourquoi les tarifs de l'électricité baisseront finalement de 15 % au 1er février**
- → **Huile d'olive, chocolat, essence, électricité... Ces produits dont les prix ont le plus évolué en 2024**

Sur le même thème

Le plan énergie de la France manque de « marges de manœuvre » en cas d'imprévu, dénonce le Haut conseil pour le climat

«J'ai peur pour cette biodiversité extraordinaire»: entre la France et l'Espagne, une ligne électrique sous très haute tension

Pétrole : pourquoi l'ambition de Trump se heurte aux contraintes du marché

Nantes : bientôt la plus grande centrale de stockage de l'électricité par batteries de France

Marc Ferracci : « Nous avons atteint un point de non-retour de la transition vers l'électrique »

Verso Energy prévoit d'investir 1,3 milliard pour produire du carburant d'aviation de synthèse en Normandie

«Lorsque les institutions politiques ne fonctionnent pas, l'économie non plus» : en Iran, les coupures de courant exaspèrent la population

«Le risque de voir des compétences disparaître est réel» : l'inquiétant effet boule de neige de la crise de l'automobile en France

«C'est un aboutissement»: Karine Bauler, spécialiste des énergies renouvelables chez Dentressangle

Comment maîtriser sa facture de gaz et d'électricité ?